

ANNEXE I  
(article 1)

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES TRAVAUX ET DE LA DÉPENSE

**CHAPITRE I**

ACTIONS ET SENSIBILISATION ENVIRONNEMENTALE – NATURE MIXTE

**SECTION I**

DESCRIPTION DU PROJET

**1.** Le projet consiste au développement, à la mise en œuvre d'études et à la réalisation de projets et d'actions de sensibilisation, d'informations, de formations et de veilles technologiques en matière d'environnement relevant à la fois de la compétence de proximité et de celle d'agglomération.

**2.** Le projet peut comprendre des actions et des études de diverses natures s'inscrivant dans la mise en œuvre de projets et d'activités à caractère environnemental relevant à la fois de la compétence de proximité et de celle d'agglomération.

**3.** Le projet peut nécessiter le versement de contributions financières et de subventions, l'octroi des contrats de services professionnels et techniques, l'achat d'équipements, de matériel, d'immeubles et de servitudes, l'embauche du personnel, l'acquittement de frais pour des activités de promotion, de communication, de gestion de projets et de production de documents.

**4.** Le projet comprend, si nécessaire, l'ensemble des frais encourus par la ville lors d'un éventuel litige contractuel en demande ou en défense de même que la somme requise à l'acquittement du jugement final pouvant en résulter en capital, intérêts et dépens.

**SECTION II**

ESTIMATION DU COÛT

**5.** L'estimation du coût du projet décrit aux articles 1 à 4 s'élève à la somme de 1 000 000 \$.

**TOTAL : 1 000 000 \$**

Annexe préparée le 21 janvier 2022 par :

---

Sylvie-Anne Garceau, conseillère en gestion financière  
Service de la planification, de l'aménagement  
et de l'environnement